



DÉCLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE

CDAS DU 10/10/2023

Madame la Présidente,

La situation des agents du ministère se détériore considérablement dans toutes les directions : manque d'effectifs, manque de moyens, conditions de travail dégradées... Les Directions Générales doivent maintenant prendre le temps et se donner les moyens de reconnaître enfin que la seule richesse de nos administrations est l'investissement de ses agentes et de ses agents. En effet, ils subissent suppressions d'emplois, restructurations incessantes, dégradation des conditions de travail... Reconnaître l'engagement des personnels des ministères financiers est une urgence. Elle passe par une revalorisation pérenne immédiate de la rémunération pour tous.

Une circulaire de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique datée du 25 juillet et diffusée le 1er Août supprime le bénéfice du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités à compter du 1^{er} Octobre 2023.

Beaucoup de retraités utilisaient les chèques vacances, non pas pour partir en vacances mais pour s'offrir ou offrir à leurs enfants ou petits enfants, un cinéma, un restaurant ou une activité.

Cette mesure s'inscrit dans une politique qui n'a que pour but, la diminution du pouvoir d'achat des retraités. Alors que l'inflation est toujours sur un rythme soutenu (+5,7 % sur un an) et que le gel de la valeur du point d'indice depuis des années a déjà produit des ravages sur le pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique, le pouvoir exécutif n'a procédé qu'à une maigre revalorisation des traitements et des salaires au 1er Juillet.

Les collègues retraités vont de plus subir de plein fouet les modifications des conditions d'accès à la mutuelle avec la transformation de la Protection Sociale Complémentaire. La solidarité entre générations et entre agents va se détériorer, au profit d'un système beaucoup plus financier que mutualiste. Le couplage prévoyance/santé continue d'être refusé par le gouvernement, malgré la demande unanime des OS.

Ainsi le sujet du pouvoir d'achat est prégnant, et le besoin d'une meilleure répartition des richesses est criant. L'indécence du niveau des profits des grandes entreprises et multinationales, la hausse des prix, notamment de l'énergie, et l'absence de revalorisation conséquente des salaires engendrent une réelle colère. Les derniers sondages montrent que ce sujet est la préoccupation numéro 1 des salarié·es, des jeunes, des retraité·es, avec la peur de la précarité. Cela fait désormais dix ans que les gouvernements successifs refusent une augmentation générale pour l'ensemble des fonctionnaires. L'ampleur de la baisse de notre pouvoir d'achat est aussi à l'origine de la baisse de l'attractivité des carrières dans la fonction publique. Outre la poursuite de la paupérisation des agents publics, actifs et retraités, dont les traitements, salaires et pensions ne sont toujours pas revalorisés à la hauteur de leurs besoins, leurs conditions de travail et de vie se dégradent de plus en plus.

Les droits à la protection et à l'action sociale des agents actifs et retraités sont plus que jamais attaqués.

Dans ce contexte, les représentants du personnel tiennent à dénoncer :

- la suppression de l'aide du gouvernement pour les chèques vacances destinés aux agents retraités de l'État à partir du 1^{er} octobre 2023 sous

prétexte d'efforts budgétaires ;

- la diminution du budget de l'action sociale interministérielle de 5 millions, au profit de la formation des cadres dans les IRA.

Les sujets ne manquent pas pour souligner l'urgence d'un changement de cap humaniste et solidaire.

Face aux difficultés liées à la situation économique qui impactent durablement les agents actifs et pensionnés tant dans leur vie professionnelle, que personnelle, l'Action Sociale Interministérielle (ASI) et l'actions sociale ministérielle doivent plus que jamais être présentes pour les aider et les soutenir.

La question est de savoir si l'action sociale reste une préoccupation majeure de notre ministère? Nous en doutons fortement. Depuis plusieurs années l'administration la déstructure, la démantèle, pour mieux l'affaiblir.

Les restructurations mises en place au sein du réseau des délégués à l'action sociale ministérielle nous inquiètent quant à la possibilité de maintenir une action sociale de proximité, à l'écoute des agents et répondant à leurs besoins.

En effet, les représentants du personnel souhaitent vous alerter sur la situation des délégués à l'action sociale en Nouvelle Aquitaine. En 2018 en Nouvelle Aquitaine il y avait 19 délégués et 4 assistants alors qu'en 2023 on ne compte plus que 12 délégués (0 assistant). Comparativement l'Occitanie compte 17 délégués pour une population quasiment identique.

Le manque de moyen humains est criant ce qui fragilise d'autant plus l'action sociale. La gestion prévisionnelle des emplois est défailante avec une non anticipation des départs en retraite et la mise en place de la contractualisation. Le tutorat des 6 recrutements récents ne repose que sur 6 délégués ce qui entraîne l'abandon de certaines activités. L'absence de tuiilage local par les anciens provoque d'ailleurs la démission d'une recrutée dans le 33 au bout d'une journée de travail.

Nous vous demandons Mme la Présidente de faire remonter cette situation et les inquiétudes des membres des CDAS de Nouvelle Aquitaine.

Nous proposons la rédaction (par tous les membres du CDAS 87) d'une motion de soutien aux délégués de Nouvelle Aquitaine pour qu'elle soit envoyée à la représentante régionale ainsi qu'au CNAS.